

DOCUMENTATION COMPLÉMENTAIRE DROIT ET PHOTO

LIEUX PRIVÉS VS LIEUX PUBLICS

Il est légal de prendre une photo de n'importe quoi et de n'importe qui, à condition que la photo soit prise alors que vous êtes dans un lieu public

Un agent de sécurité ou un policier **NE PEUT PAS** saisir votre matériel sans votre consentement ou sans un mandat

Cela est vrai **MÊME** si vous avez pris des photos dans un lieu privé sans autorisation

La police ne peut confisquer votre matériel SANS UN MANDAT.

...À MOINS D'INVOQUER L'ENTRAVE

Droit moral

Les droits moraux sont reliés à la personne et sont **inaliénables**. Ils durent 50 ans après votre mort.

Droits patrimoniaux

Les droits patrimoniaux concernent **l'aspect économique** des droits d'auteur

ex : **Le droit de reproduction (copyright)**

Le droit à l'intégrité :

L'auteur peut s'opposer à toute déformation, **changement, trucage**, montage, recoupage de ses photos.

Le droit à la paternité :

L'auteur a le droit de revendiquer (ou de refuser) la paternité de son oeuvre çad qu'il peut exiger (ou refuser) que son nom soit mentionné sur la photo ou à côté de celle-ci. Ce n'est pas une fleur accordée à l'auteur que de mentionner son nom, **c'est une obligation !**

Droits de divulgation

Seul l'auteur décide quand son oeuvre est achevée et prête à être divulguée au public.

Le droit de communication au public

LIEUX PRIVÉS VS LIEUX PUBLICS



Un policier ne peut vous empêcher de prendre en photo un édifice, un accident, un incendie, une arrestation si vous êtes sur la rue en dehors du périmètre de sécurité (lequel peut être interprété par le policier...)

Un agent de sécurité ne peut vous empêcher de prendre en photo l'édifice où il travaille si vous êtes dans la rue ou sur le trottoir.

Il est illégal pour un policier ou un agent de sécurité de vous forcer à supprimer vos photos ou de le faire lui-même. Il s'agirait de destruction de propriété privée, ce qui est un acte criminel. Ceci est vrai **MÊME** si vous avez pris des photos dans un lieu privé sans autorisation.

LOI SUR LES DROITS D'AUTEUR

C11(Canada) et L78 (Québec art 31)

Qu'est-ce qu'un droit d'auteur ?

Le terme «Copyright» ou «droit d'auteur» signifie littéralement le droit de reproduire, et englobe toutes les formes de reproduction, de publication, de représentation publique et autres formes d'utilisation.

Office de la propriété intellectuelle du Canada



Canada

Enregistrer un droit d'auteur
Habituellement, votre œuvre originale est automatiquement protégée par un droit d'auteur dès sa création. Cependant, lorsque vous enregistrez votre droit d'auteur, vous obtenez un certificat d'enregistrement que vous pouvez utiliser en cour pour prouver que vous êtes le propriétaire de l'œuvre protégée.

PHOTO ORIGINALE

Copyright de vos idées



1- LE SUJET EST-IL ACCESSIBLE À TOUS ?

2- EST-CE UNE PHOTO D'UN PRODUIT ?

3- Y A-T-IL DES POSSIBILITÉS LIMITÉES DE PHOTOGRAPHER CE SUJET EN PARTICULIER ?

4- À QUEL POINT LE PHOTOGRAPHE A-T-IL LUI-MÊME ORCHESTRÉ LES ÉLÉMENTS DE LA PHOTO ?

5- UNE TECHNIQUE PARTICULIÈRE AU PHOTOGRAPHE A-T-ELLE ÉTÉ UTILISÉE?



Tutoriel: Comment enlever le filigrane © d'une photo sans Photoshop



67

1- LE SUJET EST-IL ACCESSIBLE À TOUS ?

MÊME S'IL SEMBLE ÉVIDENT QUE CERTAINS SUJETS APPARTIENNENT À TOUS, CHAQUE PHOTOGRAPHE DÉTIENT LÉGALEMENT LES DROITS D'AUTEUR SUR CHAQUE PHOTO, ET POURRAIT TECHNIQUEMENT POURSUIVRE UN AUTRE PHOTOGRAPHE

2- EST-CE UNE PHOTO D'UN PRODUIT ?

COMME POUR LA PHOTO DE LA TOUR EIFFEL, UN SIMPLE OBJET SUR UN FOND BLANC EN STUDIO SERA DIFFICILE À PROTÉGER. IL N'Y A PAS 56 MANIÈRES DE PHOTOGRAPHER UNE BOUTEILLE SUR UN FOND BLANC !

Droits économiques: **ON GARDE ÇA SIMPLE**

La photo rapporte au client et doit donc rapporter au photographe.

ON ESPÈRE NE JAMAIS AVOIR À RELIRE UN CONTRAT

CONTRAT RIME AVEC AVOCATS

L'IMAGE DU MODÈLE NE VOUS APPARTIENT PAS !

« Le préjudice d'une publication non désirée peut consister simplement dans le déplaisir qu'éprouve la personne à devenir une figure connue » Honorable Hugué Potvin

- UNE PERSONNE ORDINAIRE PEUT DEVENIR D'INTÉRÊT PUBLIC SI ELLE EST ACTRICE DANS UN INCIDENT.
- EX : LES AMBULANCIERS LORS D'UN ACCIDENT DE LA ROUTE.
- EX : LES GENS QUI REGARDENT UN SPECTACLE SUR LA PLACE JACQUES CARTIER.

Il y aura violation au droit à l'image, en tant que composante du droit au respect de la vie privée d'une personne, lorsque son image sera publiée sans son consentement, alors qu'elle est identifiable, pour une fin autre que l'information légitime du public

Les personnes qui s'estiment lésées doivent démontrer l'intention coupable de celui qui diffuse les images sauf en matière de diffamation où la charge de la preuve est renversée.

La publication de photographies sans autorisation est possible dès lors que l'image ne porte pas atteinte à la vie privée, ne constitue pas une atteinte à la dignité de la personne, a été réalisée sans fraude, illustre avec une parfaite adéquation l'article publié.

Sommes-nous en présence d'un cas d'atteinte à la vie privée ou à l'image d'une personne?

